

Dossier réalisé
par Florence LORIAUX
Directrice du CARHOP

Il était une fois l'Europe

L'Union européenne accueille, depuis le 1er mai 2004, dix nouveaux membres. L'adhésion de la République tchèque, de l'Estonie, de Chypre, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Hongrie, de Malte, de la Pologne, de la Slovénie et de la Slovaquie marque un tournant dans l'histoire de la construction européenne avec l'arrivée de nombreux pays issus de l'ancien bloc soviétique.

Depuis plusieurs siècles, s'est traduite l'idée d'unir politiquement les Etats européens afin notamment d'assurer la paix. Depuis Charlemagne, nombreuses ont été les tentatives d'unifier l'Europe-Occident. Ainsi Sully, au XVIIème siècle, évoque dans "son Grand Dessin" une République très chrétienne dirigée par un Grand Conseil de l'Europe, plus tard Saint-Simon publie, après la chute de l'empire napoléonien, "De la réorganisation de la Société européenne ou de la nécessité et des moyens de rassembler les peuples de l'Europe en un seul corps politique en conservant à chacun son indépendance nationale". Quant à Victor Hugo et Ernest Renan, ils plaident en faveur du concept d'Etats-Unis d'Europe.

C'est après la Première Guerre mondiale que les projets de construire une union européenne émergent afin d'éviter toute nouvelle guerre. En 1923 est mise sur pied l'Union paneuropéenne tandis qu'en 1929 Aristide Briand, ministre des affaires étrangères français, propose à la Société des Nations d'établir "une sorte de lien fédéral" entre les nations européennes. Il faudra toutefois attendre la fin de la Seconde Guerre mondiale pour qu'apparaisse la nécessité de l'union afin de maintenir une paix durable et de reconstruire une Europe dévastée.

Histoire de
l'Europe



Le Benelux (Belgique, Nederland, Luxembourg)

Le Benelux en 1944 est le premier marché commun. En effet, le gouvernement belge signe à Londres le 5 septembre 1944 une convention d'union douanière avec le Luxembourg et les Pays-Bas qui prévoit la suppression des barrières à l'intérieur du Benelux en ce qui concerne les échanges ainsi que l'adoption d'un tarif de taxation commun.

L'OECE

Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, les pays d'Europe occidentale doivent s'atteler à la relève et faire face à d'importantes difficultés (destructions de l'appareillage industriel, du réseau de communications, déficit commercial, diminution de la production, bouleversements politiques internes, ...) En outre le nouvel équilibre géopolitique dessiné lors de la Conférence de Yalta en février 1945 donne rapidement naissance à la guerre froide. Le continent européen est dès lors divisé en deux camps antagonistes. Le choc des idéologies communistes et capitalistes atteint son apogée. Les Etats-Unis qui voient en l'Europe un bastion afin de lutter contre l'expansion du communisme, lancent l'European Recovery Program dit Plan Marshall. Cette aide financière destinée à relever l'économie européenne exige la mise en place d'une coopération économique entre les pays bénéficiaires. Les seize pays qui acceptent l'aide américaine constituent le 16 avril 1948 l'Organisation européenne de coopération économique (OECE). Le premier président du Conseil des Ministres de l'OECE est Paul-Henri Spaak.

De l'Union Occidentale (UO) à l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN)

La coopération économique s'accompagne d'un projet de coopération militaire. Le 4 mars 1947, la France et la Grande-Bretagne signent à Dunkerque le traité mettant sur pied l'Union Occidentale. Viendront rejoindre cette alliance lors du traité de Bruxelles du 17 mars 1948, les pays Benelux afin de regrouper les forces militaires des signataires. Le 4 avril 1949 est signé à Washington par les Etats-Unis, le Canada et dix pays européens le Traité de l'Atlantique Nord dit Pacte Atlantique. Ce traité met en exergue la crainte des pays occidentaux face à l'URSS.

En 1951, L'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) met en place une structure politique et militaire permanente jusque là absente.

1949 : Le Conseil de l'Europe

De nombreux mouvements favorables à l'union européenne vont apparaître au lendemain de la guerre. Se développe un courant favorable à la fédéralisation avec l'installation d'organisations supranationales auxquelles les Etats abandonnent une partie de leur souveraineté nationale tandis qu'un second courant défend l'unionisme, partisan d'une coopération intergouvernementale avec la mise en place d'Etats-Unis d'Europe. Les mouvements unionistes et



fédéralistes vont se réunir en décembre 1947 lors d'un Comité international de coordination des mouvements pour l'unification de l'Europe (CIMUE). Le CIMUE organise du 7 au 11 mai 1948 à La Haye un Congrès rassemblant plus de mille délégués venus d'une vingtaine de pays qui se prononcent en faveur de la création d'une assemblée parlementaire européenne, d'un centre européen de la culture, d'un organisme économique, d'une Cour européenne des droits de l'homme, d'une Convention européenne des droits de l'homme. Le Conseil de l'Europe dont le siège est situé à Strasbourg est créé le 5 mai 1949.

Naissance de la CECA (1951)

Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères y présente le 9 mai 1950 le projet élaboré par Jean Monnet, Commissaire au Plan en France. Le Plan Schuman prévoit la mise en commun de la production franco-allemande du charbon et de l'acier sous le contrôle d'une Haute Autorité commune dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe. La Belgique, le Luxembourg, l'Italie, la France, l'Allemagne fédérale et les Pays-Bas signent le 18 avril 1951 le traité instituant la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier (CECA).

Dès le 10 février 1953, le fer et le charbon circulent librement selon des tarifs de transport identiques et sont vendus au prix de transport les moins élevés.

Les conséquences économiques de l'entrée de la Belgique dans la CECA sont cependant tragiques pour les sociétés charbonnières belges accusant une rentabilité inférieure à celle de ses concurrents étrangers. Un plan d'assainissement impose à la Belgique une réduction de production de 9,5 millions de tonnes sur cinq ans impliquant la fermeture en deux ans de près de la moitié de ses charbonnages. Des subventions sont accordées aux houillères jugées rentables afin de leur permettre de réaliser leur rééquipement, de renforcer leur capacité de production et de réduire le prix de vente du combustible afin que le consommateur national ne soit pas pénalisé.

Le maintien des houillères en activité dans un contexte concurrentiel défavorable pèse lourdement sur les finances publiques. En outre, une grave crise structurelle, due principalement à la concurrence des produits pétroliers frappe de plein fouet l'industrie houillère dès 1957. La fermeture de nombreux puits entraînant la mise au chômage d'un grand nombre de mineurs, déclenche

d'importants mouvements de grève dans les bassins du Centre, du Borinage, de Charleroi et de Liège.

Face à la crise charbonnière, la CECA montre sa faiblesse en n'ayant pas réussi à imposer un plan communautaire afin d'y faire face.

Des projets avortés : CED et CPE (1952-1954)

D'autres projets sont élaborés comme la création de la Communauté européenne de Défense (CED), prévoyant la création d'une armée européenne mais qui ne verra pas le jour, en raison des divergences d'opinion portant sur la question du réarmement allemand ainsi que la difficulté touchant la question de l'abandon de la souveraineté nationale très sensible sur la question de la défense. Quant au projet de constituer une Communauté Politique européenne (CPE), il sera entraîné dans la chute du projet CED.

L'échec de l'unification politique et militaire allait permettre la relance de l'Europe économique.

La relance

Les pays Benelux proposent le 20 mai 1955 aux partenaires CECA, le plan Beyen-Spaak-Bech portant sur la création d'une organisation commune des transports, de la mise en commun des ressources énergétiques, le marché commun européen, libre de tout droit de douane. L'Europe des Six, réunie à Messine adopte ces mesures de relance économique. Paul-Henri Spaak est désigné pour présider le Comité intergouvernemental réuni à Bruxelles le 9 juillet 1955.

Le contexte international (retour de la Sarre à l'Allemagne, crise de Suez, présence de l'armée rouge en Hongrie,...) pousse d'ailleurs les Six à réussir les négociations.

1957 : les traités de Rome

Cherchant à coordonner les politiques économiques des États membres afin de constituer un marché unique à l'intérieur duquel les hommes, les capitaux, les produits (industriels, agricoles) pourraient circuler librement, L'Europe des Six signe, à Rome le 25 mars 1957 le traité établissant le Marché Commun ou Communauté Economique Européenne (CEE). Elle signe également le traité instaurant l'Euratom, la Communauté européenne de l'Énergie Atomique (CEEA).

L'AELE

Quant à la Grande-Bretagne, hostile à l'intégration économique, refusant d'intégrer les communautés, elle tente de persuader les Six de négocier un traité de zone européenne de libre échange excluant l'agriculture, la politique économique et sociale commune, le tarif extérieur commun. Elle crée le 4 janvier 1960 l'Association européenne de Libre Echange (AELE) constituant l'Europe des Sept (Grande-Bretagne, Suède, Norvège, Autriche, Suisse, Portugal)

Les crises

Alors qu'un traité d'amitié et de coopération franco-allemand est signé en 1962, la Belgique et les Pays-Bas craignent de voir se mettre en place un unique axe Paris-Bonn. Tentant de relancer le projet d'une Europe politique, ils envisagent d'y associer la Grande Bretagne. Toutefois, les tractations entreprises depuis 1962 pour faire entrer la Grande-Bretagne échouent en raison du veto du Général De Gaulle. La CEE entre dans une ère de crises relatives à la politique agricole commune (PAC) et à la conception même de l'Europe. La France, et plus particulièrement le général De Gaulle, manifeste leur opposition à une Europe fédérale (préférant l'idée d'une Europe des Etats nations) en refusant de siéger au sein du Conseil.

En janvier 1966, la France reprend sa place au Conseil en mettant ses conditions : elle impose que la procédure de vote à la majorité soit remplacée par le vote à l'unanimité. Cette décision donnera lieu à plusieurs reprises à la paralysie du système.

Il faut attendre l'élection de Georges Pompidou comme président de la République française et en Allemagne celle du chancelier Willy Brandt pour que les choses évoluent. Ce sera le cas lors de la Conférence de La Haye en décembre 1969. La France lève son veto à l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté.

Entre temps, en 1965, les trois communautés (CECA, CEE, Euratom) fusionnent en une communauté unique sous la présidence de Jean Rey. Cette dernière est gérée par une Commission européenne ainsi qu'un Conseil des ministres et par une assemblée parlementaire

De nouveaux projets contrariés

En 1970, la Communauté, forte du rapport Werner concernant un projet monétaire et du rapport Davignon relatif à un projet d'union politique, souhaite développer ces programmes d'action mais est toutefois contrée par la situation conjoncturelle.

En effet, afin de stopper l'inflation apparue aux États-Unis dans le contexte de la « New Economics », l'administration Nixon abandonne le 15 août 1971 la convertibilité-or du dollar remettant en cause le système monétaire international tel qu'il avait été défini à Bretton Wood en 1944. L'Europe et le Japon vont réagir à l'inflation importée des États-Unis et se lancer dans une politique d'expansion qui entraîne un accroissement de l'inflation ainsi que le PNB et la production réelle. Afin de contrer les conséquences de la décision américaine, l'accord de Bâle du 24 avril 1972 met en place le serpent monétaire européen.

De Six, l'Europe passe à Neuf avec l'entrée, en 1973, du Royaume-Uni, du Danemark et de l'Irlande. Mais le choc pétrolier qui éclate la même année provoque une nouvelle crise dans une période de croissance économique forte avec un taux de croissance annuel du PIB mondial supérieur à 4,5% depuis 1970 et un taux de chômage faible. Toutefois des tensions inflationnistes sont perceptibles et à partir de 1971, la situation monétaire internationale est dominée par d'importants mouvements spéculatifs de capitaux entre les grandes places financières provoquant une forte



instabilité des taux de change et entraînant une vive inquiétude face à l'incertitude du prix des devises. En 1975, le "sommet des Neuf" met sur pied une politique régionale à l'échelon européen. C'est dans ce cadre qu'est créé le Fonds européen de développement régional (FEDER).

L'Europe des Neuf crée en 1979 le Système monétaire européen (SME) et réaffirme sa volonté de mettre sur pied l'Union européenne. La même année ont lieu pour la première fois les élections européennes au cours desquelles les députés jusqu'alors choisis dans les parlements nationaux, sont choisis par les électeurs.

Au plan politique, l'Europe est reconnue comme un interlocuteur par les Etats-Unis, l'URSS et le Japon, elle met en place en 1975 une coopération en matière de lutte contre le terrorisme, développe dans le cadre des accords de Lomé une aide pour les pays en voie de développement, organise en 1979 les premières élections au suffrage universel pour le Parlement européen... Ces avancées sont toutefois obscurcies par différentes querelles relatives à la volonté de la Grande-Bretagne de diminuer sa part du budget communautaire et l'incapacité des Neufs de gérer la situation de l'approvisionnement pétrolier.

L'élargissement de l'Europe

En 1981, la Grèce rejoint les Neuf suivie en 1986, de l'Espagne et du Portugal.

En 1984, le Parlement européen adopte un projet de traité sur l'Union européenne qui servira de base à l'Acte Unique Européen (7 février 1986). Ce texte qui modifie le traité de Rome, prévoit la création d'un "espace sans frontières intérieures". Ce sera à partir du 1er janvier 1993, la mise en place du Marché unique. La libre circulation des personnes est organisée par l'Accord de Schengen (14 juin 1985) signé par le Benelux, la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, le Danemark, la Finlande, la Suède ainsi que par l'Islande et la Norvège, pays non-membres de l'Union européenne, s'engageant à renforcer la surveillance

des frontières et à collaborer, entre autres dans la lutte contre l'immigration clandestine et les trafics de stupéfiants.

Mise en place de l'Union européenne : le traité de Maastricht

La mise en place de l'Union européenne est liée à plusieurs événements. Au point de vue monétaire, afin d'éviter de nouveaux bouleversements sur les places boursières comme ceux rencontrés en 1987 lors de la dévaluation du dollar, la nécessité d'avoir une monnaie unique se fait pressante. Cela conduira à la mise en place en 1989 de l'Union Economique et Monétaire (UEM). L'évolution de l'Europe centrale, la chute du Mur de Berlin, la réunification de l'Allemagne conduit les Douze à plancher sur la question de l'union européenne dans le cadre de deux conférences intergouvernementales à Rome en 1990.

A Maastricht, les États membres de la CEE signent le 7 février 1992, le traité sur l'Union européenne. De nouvelles compétences sont accordées à la Communauté en matière de santé, de politique industrielle, d'éducation, de culture, de politique sociale. Le traité prévoit également l'introduction d'une monnaie unique.

Le traité de Maastricht attribue aux ressortissants communautaires le droit de circuler et de résider librement sur le territoire de la Communauté, de voter et d'être éligible au niveau local et aux élections européennes, d'avoir une représentation consulaire dans certains États non-membres, et de formuler des pétitions au Parlement européen.

Le traité aborde également des domaines de coopérations qui sont : la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), et la justice et les affaires intérieures (droit d'asile, immigration, trafic de stupéfiants, répression du terrorisme,...) Ce traité a toutefois provoqué beaucoup d'inquiétudes chez les petits États, soucieux de préserver leur souveraineté.

Quelques mois après la signature du traité de Maastricht, les ministres des Affaires étrangères des États membres de la CEE et de l'AELE signent à Porto le 2 mai 1992 l'accord établissant l'Espace Economique Européen (EEE).

En 1993, le traité sur l'Union européenne ainsi que le marché unique entrent en vigueur. La CEE devient l'Union européenne (UE). Les choses s'accroissent en 1995 avec l'adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède. L'Europe des Quinze se construit. La même année, le Conseil européen de Madrid adopte le nom de la monnaie européenne. Le nom d'euro est préféré à celui d'ECU. La monnaie scripturale est introduite, dans onze des quinze pays de l'UE, le 1er janvier 1999. L'euro fiduciaire est arrivée le 1er janvier 2002.

Le Traité d'Amsterdam

Le 2 octobre 1997, le Traité d'Amsterdam renforce l'Union européenne en modifiant le fonctionnement du vote au niveau du conseil des Ministres européen. Il entre en vigueur le 1er mai 1999.